



MAIRIE DE ROUSSILLON

84 220

Téléphone : 04 90 05 60 16
Télécopie : 04 90 05 56 43
mairie-de-roussillon-vacluse@wanadoo.fr
<http://www.roussillon-en-provence.fr>

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 29 JUIN 2026

A 18H30 à la Mairie

Présents : Mme Gisèle BONNELLY, M. Patrick ICARD, Mme Marie BERNARD, M. Patrick BROVELLI, Mme Magali BRAZARD, M. Philippe JEGOU, Mme Magali MOUNIER-SIRE, M. Jean-Jacques DIDNIK, Mme Michèle MALIVEL, M. André BONHOMME, Mme Karine MIGLIORINI, M. Jean-Louis CHABRIER, M. Jean-Charles CHOMETTE.

Absents excusés : Mme Nathalie CHEREL donne pouvoir à Mme Gisèle BONNELLY et Mme Noellie TRACOL donne pouvoir à Mme Magali BRAZARD

Mme le Maire ouvre la séance et remercie l'assistance
Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le compte rendu du 05 JUIN 2026.
Mme le Maire prend l'ordre du jour du conseil municipal.

1/ APPROBATION CHOIX DE LA SOCIETE POUR LES MOBILIERS DU CABINET DENTAIRE

Mme le Maire explique que la Mairie de Roussillon a lancé une procédure adaptée pour le mobilier du cabinet dentaire, décomposée en deux lots :

- **Lot n°1** : Fauteuil et matériel de soins
- **Lot n°2** : Instruments de radiologie

Le dossier de consultation des entreprises a été déposé sur la plateforme des marchés publics du 08 mai au 08 juin 2026, 9 entreprises ont téléchargé le dossier. Il y a 1 offre déposée au 08 juin.

Le bureau d'étude a fait l'analyse de l'offre qui rentre dans l'estimation initiale, Mme MAAFER a présenté le lundi 22 juin 2026 son rapport à la commission.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le choix de la société ADPG pour les mobiliers du cabinet dentaire :

N° LOT	OBJETS	SOCIETE	MONTANT HT
1	Fauteuil et matériel de soins	ADPG	68 908.34 €
2	Instruments de radiologie	ADPG	67 069.17 €
TOTAL HT			135 977.51 €
TVA			27 195.50 €
TOTAL TTC			163 173.01 €

Mme le Maire précise qu'il faut ajouter les meubles et les travaux, elle espère une ouverture avant la fin de l'année. Magali Mounier-Sire demande si on connaît le montant des travaux. Jean-Louis Chabrier répond qu'une réunion est prévue le 17 juillet avec tous les corps de métiers. Nous aurons avant septembre une évaluation des travaux.

2/APPROBATION DE LA CONVENTION N°2025-26 ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT POUR AUTORISATION A L'AMIABLE DE PASSAGE EN TERRAIN PRIVE DE CANALISATION D'ASSAINISSEMENT

Mme le Maire explique que le service assainissement de la communauté de communes en Pays d'Apt souhaite régulariser par une convention l'implantation du réseau d'assainissement qui passe sur les parcelles AT399 et AT 119 de diamètre 200.

Cette autorisation entraîne la constitution d'une servitude de tréfonds au bénéfice de la CCPAL pour l'exploitation d'une canalisation d'assainissement, et, en cas de transfert de compétence, à toute collectivité territoriale ou établissement public de coopération intercommunal (EPCI) compétent en matière d'Eau et d'Assainissement.

La commune reconnaît à la CCPAL les droits suivants :

- 1) Etablir à demeure lesdites canalisations, dans une bande de terrain d'une largeur de 3 mètres non aedificandi, une hauteur minimum de 0.50 m étant respectée entre la génératrice supérieure des canalisations et le niveau du sol après les travaux.
- 2) Etabli à demeure, dans la même bande de terrain, les ouvrages accessoires de type regards de visite ou boîtes de branchement qui s'imposent si nécessaires.
- 3) La CCPAL et la société chargée de l'exploitation des ouvrages le cas échéant pourront faire pénétrer dans ladite parcelle leurs agents et ceux de leurs entrepreneurs dûment accrédités, en vue de la mise en place, la surveillance, l'entretien et la réparation, ainsi que le remplacement, même non à l'identique, des ouvrages à établir. Cette convention est approuvée à l'unanimité par les conseillers municipaux.

3/ APPROBATION DE LA CONVENTION SUR LA PARTICIPATION DES COMMUNES AUX CHARGES INTERCOMMUNALES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES ENTRE LA COMMUNE DE CABRIERES D'AVIGNON ET LA COMMUNE DE ROUSSILLON

Madame le Maire explique qu'un élève de notre commune va être scolarisé à l'école primaire de Cabrières d'Avignon. Conformément à la réglementation cette Commune demande une participation financière pour les charges de fonctionnement.

Elle présente le projet de convention pour la participation financière entre les 2 communes pour l'année scolaire 2025-2026, le montant sera de 750 €. Les conseillers municipaux l'approuvent à l'unanimité

4/ APPROBATION DU DEVIS DE LUMIMAG POUR ECLAIRAGE PUBLIC EN LED

Afin de mettre tout l'éclairage public en led à 100 %, Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité le devis de la société Lumimag qui concerne la rénovation de l'éclairage du Nord du village poste 210 Estrayas et poste Moulinrou (remplacement de 9 Points lumineux vétustes équipés de lampes 70W, 150W et 100 W SHP pour 8 luminaires LEDS 27 W et 52 W et mise en conformité des 2 armoires de commandes N°21 avec parafoudre pour un total HT de de 22 541 €.

5/ DELEGATIONS SPECIALES POUR UN CONSEILLER MUNICIPAL

Madame le Maire propose que, conformément à l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il soit attribué à Monsieur Jean-Louis CHABRIER les domaines suivants : Travaux village, Travaux campagne, finances, commerce et artisanat. A ce titre, elle souhaite qu'il bénéficie d'une indemnité correspondant à 50% de l'indemnité de fonction d'adjoint au maire de l'indice brut Terminal de la Fonction Publique pour la strate de la population de 1 000 à 3 499 habitants. Cette indemnité de conseiller municipal est approuvée par 14 pour et 1 abstention M. CHABRIER.

Mme le Maire témoigne à nouveau toute sa tristesse à la suite du décès vendredi 26 juin de Monsieur Marc JEAN ancien conseiller municipal de 2008 à 2026

Philippe JEGOU informe les conseillers que les travaux effectués, sous couvert de l'association syndicales forestières, sont terminés et auront duré 2 mois. Il est prévu une action dans le Val des Fées en 2028, il va commencer tout de suite à contacter les différents propriétaires

Patrick BROVELLI informe le conseil municipal qu'il y aura un exercice en octobre 2026 au niveau du plan orsec inondations sur notre commune. Le plan communal de sauvegarde est en train d'être mise à jour.

Marie BERNARD demande que les conseillers municipaux lui signalent les personnes qui rencontreraient des problèmes liés à la canicule.

Mme le Maire signale qu'il n'y a que 83 enfants inscrits pour la rentrée de septembre 2026.

Mme le maire rappelle les manifestations :

Le 05 juillet Rencontre Musicale de Jeunes Talents à l'Ecomusée à 15h-h16h-h17h

Le 11 juillet Groupe Les Helters Place de la Mairie à 21h

Le 13 juillet Loto place de la Mairie par le Cercle Camille Mathieu à 18h

Le 14 juillet Bal DJ NICO place Camille Mathieu à 21h30

Le 21 juillet Fête Belge place Camille Mathieu à 21h

Le 22 juillet ateliers théâtre Festival Samuel Beckett à la Médiathèque de 14h à 17h

Le 23 juillet Kover Trio place de la Mairie à 19h

Le 26 juillet Inauguration du buste de M. Samuel Beckett Place Camille Mathieu à 18h

Les 27-28-30 et 31 juillet Festival Beckett à l'écomusée (voir les horaires)

§§§§§

Le 03 août Soirée rock Place de la Mairie à 21h

Le 06 août Kover Trio place de la Mairie à 21h

Le 10-11-12 août Festival cinéma Marius-Fanny-César de Marcel Pagnol place Camille Mathieu à 21h 30

Le 15 août Bal DJ Mika Place de la Mairie à 21h30

Les 16-18-24 août Festival de Quatuors en Luberon à l'Eglise de Roussillon

Séance levée à 19h.